



Rennes, le 3 août 2020

NON A LA MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS EN LIBRE SERVICE DANS NOS ACCUEILS

-Le 24/07/20, la section CGT Finances Publiques 35 a été informée de l'intention du DRFIP de remettre les postes informatiques «en libre service», à la disposition des usagers, dans nos accueils, à compter du 01/08/2020.

-L'afflux des usagers dans les accueils va rapidement augmenter avec la réception des avis d'imposition, or non seulement l'épidémie de Covid est loin d'être derrière nous, mais le conseil scientifique alerte sur le risque d'une 2ème vague.

- Pour la CGT, dans cette période de risques sanitaires accrus, cette décision ne va ni dans le sens de l'intérêt des agents, ni dans celui des usagers et du service public. C'est pourquoi, après avoir consulté nos collègues, dès le vendredi 24/07/20 la CGT a demandé à être reçue en audience par le Directeur.

-Nous n'avons pas eu de réponse directe. Mais, à l'occasion de la réunion informelle du 30/07/20, concernant la TCA, en fin de séance, le DRFIP a ouvert le débat sur le thème des postes en « libre service ».

- La CGT a fait valoir ses arguments tant au plan organisationnel que sanitaire et a revendiqué le retrait du projet. Nous avons aussi demandé à ce que le CHSCT35 soit saisi du dossier, ainsi que les acteurs de la prévention (médecine de prévention et inspection santé sécurité et travail), pour avis.

- Le Directeur, nous a répondu:

- qu'**il suspendait son projet**, jusqu'à sa présentation au CHSCT du 22/09/2020
- que son projet était réalisable et que la médecine de prévention avait donné son accord.

L'avis de la médecine de prévention, nous l'avons aussi et il est rédigé ainsi : « L'installation de ces postes représente **un risque supplémentaire** dans la mesure où l'on n'est pas certain que la désinfection se fera à chaque usage ».

Ce n'est pas un accord mais une préconisation, que la CGT lit elle, comme une mise en garde sanitaire.

- Sur ces bases et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, nous irons au CHSCT du 22/09/20, pour demander à la Direction d'abandonner son projet de mise à disposition, aux usagers, de postes informatiques en « libre service », dans nos accueils.